

GEEN COMMENTAAR

Chronique Vincent Rocour

Le décret Inscription fait des émules en Flandre

En Communauté française, cela fait maintenant 10 ans que les inscriptions dans l'enseignement secondaire sont régulées par un décret – lequel fixe une procédure et un agenda communs aux écoles. Et cela fait 10 ans que cette législation fait l'objet de critiques tantôt virulentes tantôt éplorées. Des critiques qu'aucune des formules éprouvées n'est parvenue à faire taire. Ni le décret "file" (le premier arrivé le premier servi) qui a ouvert le bal en 2008 ni le décret "lotto" (tirage au sort), qui a suivi, ni le décret actuel, qui détermine l'ordre de préférence selon différents critères, n'ont convaincu réellement. La rapidité avec laquelle les formules se succèdent les unes aux autres en atteste à suffisance.

Les files en Flandre

De nouvelles modifications au décret sont d'ailleurs attendues, très certainement si le MR arrive au pouvoir après 2019. Il est cependant très peu probable que le futur ministre de l'Enseignement, quelle que soit sa couleur politique, en arrive à abroger le décret. La situation au Nord du pays devrait très probablement l'en dissuader.

Une fois n'est pas coutume, la Flandre n'a pas précédé la Communauté française et a continué à faire confiance à l'intelligence humaine. Chaque école secondaire gère toujours aujourd'hui les inscriptions à peu près comme elle l'entend. Et le plus souvent, elle le fait à

l'ancienne: elle convie les parents désireux d'y inscrire leur enfant à une date bien déterminée et accorde les places disponibles jusqu'à l'épuisement de son stock. C'est comme cela que, chaque année, des files se forment devant les collèges les plus courus de Flandre, parfois une semaine avant le coup d'envoi des inscriptions.

La situation de ces malheureux parents, campeurs malgré eux, a particulièrement ému cette année. Et pour cause. La première volée des inscriptions a eu lieu au moment même où un méchant vortex polaire a fait souffler un froid sibérien sur la Belgique. Des images de parents emmitoufflés sous une couverture et horrifiés à l'idée de passer une nouvelle nuit dehors ont tourné en boucle dans les médias. L'idée de mettre en place un système centralisé d'inscriptions a – pour la énième fois – été soulevée au parlement flamand. Mais elle semble avoir été – pour la énième fois – aussitôt enterrée.

Réactions locales

Face à ces atermoiements, plusieurs autorités locales, singulièrement dans les grandes villes où la pression démographique est plus forte, ont mis en œuvre des systèmes propres.

Cela fait déjà quelques années que pour entrer en secondaire dans l'en-

seignement néerlandophone à Bruxelles, il faut passer par un système d'inscription centralisé en ligne. Les villes de Gand et d'Anvers ont suivi l'exemple cette année.

Dans la capitale de Flandre orientale, les choses se sont plutôt bien passées. Seuls 5,2% des élèves n'ont pas trouvé de suite une place dans une école de

leur top 3. Mais à Anvers, le verdict est plus problématique : 618 des 3454 enfants qui ont tenté leur chance – soit près de 20% – n'ont pas décroché de ticket d'entrée dans une école de leur choix. L'échevin anversoïse de l'Enseignement Claude Marinower (Open

VLD) s'est voulu rassurant pour les nombreux laissés-pour-compte.

Contrairement à l'initiative gantoïse, les écoles étaient libres de participer au système mis en place par la ville et 20 établissements – généralement les plus huppés – ont préféré garder le système de la

file devant la porte. Deux mille places vont donc bientôt à nouveau être mises sur le marché de l'inscription scolaire à Anvers. L'échevin espère que cela permettra de résorber le déficit. Sinon il devra bien trouver un autre système pour l'année prochaine. Et tâtonner comme les ministres successifs de l'Enseignement en Communauté française.